



Formations à la Sécurité

Nom et Prénom :

Année de première inscription :

Laboratoire de recherche :

Par décision du Comité Hygiène et Sécurité de juin 2006, les doctorants* de l'UMR 7154 (IPGP) doivent suivre des formations à la sécurité durant la première année de thèse.

Au moins une formation généraliste et au moins une formation spécifique en fonction de l'analyse des risques du poste de travail à choisir parmi la liste suivante :

I- Formations Généralistes :

- Formation aux Premiers Secours (2 j)
- Formation aux Risques Incendie (1/2 j)

Validation :

-
-

II- Formations spécifiques :

- Risques chimiques (1/2 j)
- Travail sur écran (1/2 j)
- Risques laser (1/2 j)
- Risques électriques (1/2 j)
- PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (1/2 j)
- Autres

-
-
-
-
-
-

Nom et signature (assistant(e) de prévention** ou responsable d'équipe attestant que les formations ont été suivies)

Veillez prendre contact auprès de votre assistant(e) de prévention** :

- 1. Pour définir la liste des formations à suivre.**
- 2. Pour trouver les informations sur les formations.**
- 3. Pour valider l'attestation finale de formation.** Ce document signé sera nécessaire pour votre soutenance. Il devra être déposé lors de l'inscription en deuxième année. Il sera alors joint à votre dossier à l'École Doctorale.

Ces formations seront comptabilisées dans le cadre de la formation de l'école doctorale (à raison de 1 à 3 jours)

- Tous les doctorants en thèse dans une équipe de l'IPGP doivent suivre ces formations, même s'ils dépendent d'une autre école doctorale.
- ** Liste des assistants de prévention (intranet école doctorale) ou Affichage santé sécurité (salle de convivialité)